Pièce n°01 2.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un crématorium à proximité immédiate du cimetière des Roumiguières, route de Pégomas sur la commune de Grasse (06).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
Ville de GRASSE

Raison sociale
Ville de GRASSE

N° SIRET
2 1 0 6 0 0 6 9 8 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
VIAUD

Prénom(s)
Jérome

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
48) Crématorium 47) déboisement en vue de la reconversion des sols	L'opération consiste en la construction d'un crématorium sur un terrain d'environ 0,9 ha. L'emprise projet étant située en milieu boisé, une opération de déboisement sera nécessaire.
ICPE - Rubrique 4718	Seuil déclaratif lié aux ICPE -> Stockage de propane supérieur à 6T sur site.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire et aménager un crématorium qui comprendra à terme :
- Un bâtiment public de haute qualité environnementale ;
- Des espaces publics ;
- Un bâtiment industriel doté de lignes de crémation et de filtrations ;
- Des places de stationnement réglementaires (agents, PMR).

La ville de Grasse a l'ambition de réaliser un équipement de qualité architecturale, paysagère et environnementale, où l'accueil des familles sera placé au cœur du projet.

Il est également prévu dans le cadre du projet d'inclure l'aménagement d'une piste DFCI passant au Nord de la zone d'étude permettant l'accès des pompiers en cas d'incendie.
Pour se faire, une opération de déboisement sera réalisée en amont.
Le démarrage des travaux est prévu au deuxième trimestre 2025. La fin des travaux est prévu au troisième trimestre 2026.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux de l'opération sont :
- Un bâtiment public de 994 m² SU parfaitement intégré dans son environnement paysager se décomposant en : des locaux et espaces publics de 455 m² SU; des locaux et espaces privatifs pour le personnel de 61 m² SU, des locaux techniques et de process de 478 m² SU.
- Une implantation, une organisation spatiale et fonctionnelle pertinentes notamment eu égard des flux logistiques et flux famille et des contraintes topographiques importantes du terrain. Le choix étant assumé : d'externaliser la majeure partie des stationnements au site, d'intégrer les stationnements réglementaires (agents et PMR) dans l'emprise du projet, d'intégrer les espaces logistiques conséquents via la mise en place d'un sens unique au site ;
- De réaliser une écriture architecturale sobre réalisé par un choix de matériaux nobles et pérennes tenant compte de la nature de l'équipement et d'une maitrise en cout global des corps d'état architecturaux ;
-De construire un bâtiment HQE conforme aux objectifs de la réglementation environnementale RE2020 avec des objectifs de performances de 2 ordres (objectifs de moyens, performances suivies en exploitation).
- Un équipement industriel doté de lignes de crémation fiabilisée par l'intégration de 2 lignes équipées de filtrations simples (pour un maximum de 3120 crémations/an).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet nécessite des opérations de déboisements, qui viseront à dégager les emprises pour la construction des bâtiments et l'aménagement des espaces publics et piste DFCI.

Les terres et les déchets verts seront évacuées dans des centre de stockage et de traitement adaptés. Ces derniers pourront également être réutilisées sur site au maximum car le projet sera déficitaire en matériaux puisque travailler principalement en remblais.

La phase travaux est estimée à 15 mois.

Toutes les mesures concernant la gestion des pollutions et la réduction des impacts en phase chantier seront prises dans le cadre du projet.

Le stockage des matériaux, de produits et engins de chantier se fera sur des aires étanches, à l'écart des sites sensibles qui pourraient être identifiés.

Les aires de chantier seront nettoyées et remises en état à la fin des travaux.

La ville de Grasse s'engage à ce que le chantier soit suivi par coordinateur environnemental. Il visera au respect des mesures mises en place. Il contribuera à la réduction des impacts directs des travaux sur les milieux naturels et limitera tout risque de destruction d'espèces protégées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, l'opération prévoit la création d'un crématorium fonctionnel permettant un accueil des familles. Le futur crématorium est situé à côté du cimetière communal dans un secteur peu urbanisé.

L'équipent industriel sera doté de lignes de crémation fiabilisée et aura la capacité de réaliser 3120 crémations par an (avec 1900 crémations par an dans ses premières années d'exploitation).

Les déchets issus des fours de crémation seront traités. Des rotations périodiques de réactifs usagés et neufs seront réalisées au moyen de 4 fûts livrés (afin de remplir un camion) et 4 fûts repris pour des raisons logistiques.
Les quantités de produits spécifiques qui seront utilisées sont évaluées à :
- 205 litres * 4 pour les poussières de charbon actif en poudre pour le traitement des fumées de crémation ;
- 205 litres *4 pour les poussières de charbon actif utilisé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les procédures nécessaires sont :
- Dossier Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0, régime déclaratif concernant les rejets se faisant directement au milieu naturel) sur la base d'une étude hydraulique (Cf. Annexe 11);
- Autorisation de défrichement (la commune a transmis une pré-demande à la DDTM06, le site se situe à cheval sur une zone nécessitant de cadrer avec les services de l'État pour statuer sur la nécessiter ou non de réaliser une demande d'autorisation préalable) - La procédure est donc en cours ;
- Dossier d'enquête publique au titre de l'article 2223-40 du Code des collectivités territoriales afin d'obtenir l'autorisation du représentant de l'État dans le département pour l'installation du nouveau crématorium.

Le projet va faire également l'objet d'un dépôt de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de l'opération : Ouvrage crématorium :	Environ 0,9 ha. Bâtiment de 25x50 mètres à 2 niveaux (R+1 partiel). Présence d'une double cheminée de 12m maximum.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Pégomas

Lieu-dit :

Localité : GRASSE

Code postal : 0 6 1 3 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4 3 ° 3 7 ' 1 7 " N Lat. : 0 6 ° 5 5 ' 3 6 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

GRASSE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Soumis au PLU de GRASSE (en vigueur au 10/12/2018), et plus particulièrement au zonage UP. Le projet est compatible. Une modification est en cours, celle-ci n'aura aucune incidence sur le projet.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour toute précision, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		✓	Le projet se situe à proximité de plusieurs ZNIEFF : - La ZNIEFF de type II "Forêts de Peygros et de Pégomas" à environ 200 m au Sud ; - La ZNIEFF de type I "Charmaies, gorges de la Siagne et de la Siagnole" à 2,5 km au Sud.
En zone de montagne ?		✓	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		✓	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		✓	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		✓	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le projet est situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit. Il s'agit du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la commune de GRASSE. En revanche, la zone d'étude n'est située au droit d'aucun secteur affecté par le bruit défini dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Les sites les plus proches sont situés a minima à 1,2 km sans co visibilté.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site est situé à proximité immédiate d'un vallon humide identifié dans le cadre du pré-diagnostic écologique (cf. annexe 8). il s'agit d'un cours d'eau temporaire qui se déverse dans le Riou puis dans la Siagne. En revanche, aucune zone humide n'a été identifiée au droit de l'emprise projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPR Inondation : Zone R1 (uniquement au droit de la voie d'accès) PPR Incendies de forêt : Zone rouge PRR Mouvements de terrain : zone bleue (glissements, éboulements) Aucun PPRT ne s'applique.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Les trois PPR sont approuvés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Aucun site BASIAS, BASOL ou ICPE n'a été identifié au droit du périmètre projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le projet est situé à environ 2km du site inscrit "Village d'Auribeau sur Siagne et abords".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		✓	Le projet est situé à environ 2 km d'une zone Natura 2000. Il s'agit de du site "Gorges de la Siagne" (Directive Habitats).
D'un site classé ?		✓	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		✓	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		✓	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		✓	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	✓		De par sa nature, le projet d'aménagement en place devrait être déficitaire en matériaux. Le volume de remblais nécessaire est estimé à ce stade à environ 2000 m3.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	✓		La conception limitera les déchets au maximum en favorisant le réemploi des déblais, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclables et en limitant au maximum l'évacuation des déchets.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet respectera les normes en vigueur. Il sera relié au réseau d'eau potable et d'assainissement de la commune passant à proximité immédiate.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	D'après l'étude écologique réalisée à ce stade au droit du site, certains enjeux écologiques sont considérés comme modérés à forts. Les investigations de terrain menées en mai et juin 2023 montrent des espèces à enjeu de conservation et protégées localisées au droit du site d'étude. Les continuités écologiques ne seront pas impactées par le projet. Les inventaires se poursuivent actuellement pour affiner les impacts et mesures. Toutes les mesures seront prises afin de réduire les effets du projets (chantier et exploitation).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Absence de lien fonctionnel identifié entre le projet et le site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le site d'étude est situé en milieu boisé dont une partie va faire l'objet d'un défrichement. Il est intégré au programme du dossier de consultation des entreprises une démarche de réemploi de la part du futur lauréat des arbres abattus sur site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondation ; - Séisme (risque modéré) ; - Mouvements de terrain ; - Retrait gonflement des argiles (risque modéré) ; - Feu de forêt ; - Radon (risque important).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☑	☐	De part sa nature le projet est susceptible de générer des émissions atmosphériques. Or, le secteur est éloigné des zones urbaines. Le projet respectera les seuils réglementaires et les normes en vigueur.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le crématorium prévoit d'accueillir jusqu'à 162 personnes. Il pourrait ponctuellement engendrer une augmentation des trafics sur la zone. Cette augmentation est cependant considérée comme légère et ne remettant pas en cause la trame viaire actuelle.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les sources de bruit en période de chantier sont limitées à la journée de travail, et par l'utilisation d'engins et de matériels conformes à la réglementation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	De par sa nature le projet est susceptible de générer des émissions atmosphériques (gaz de combustion, matière particulaire et poussière fine, polluants organiques, métaux lourds...). Toutes les mesures seront prises. Le projet respectera les seuils réglementaires et les normes en vigueur. De plus, le maître d'ouvrage souhaite aller au delà de la réglementation des installations de crémation sur les sujets techniques (ventilation de la "zone process", mise en place de mesure continue des émissions de polluants de l'installation,...).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le projet engendrera une production de déchets lors de la phase travaux. Lors de la phase exploitation, il engendrera une production de déchets non dangereux issus du process de crémation et de filtration des fumées. Des rotations périodiques de réactifs usagés et neufs seront réalisées au moyen de 4 fûts livrés (afin de remplir un camion) et 4 fûts repris pour des raisons logistiques. (Cf. 4.3.2.)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Aucun enjeu n'a été identifié au droit du site d'étude. La ville de Grasse a l'ambition de réaliser un équipement de qualité architecturale, paysagère et environnementale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	En phase d'exploitation l'affectation des sols sera modifiée. Les parcelles qui sont actuellement naturelles seront aménagées. Aucune activité particulière n'est recensée sur la parcelle actuellement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis du Préfet de région (DREAL), de la MRAe et de l'IGEDD sur les projets ont été consultés.
Aucun projet existant ou approuvé n'a été recensé à proximité du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf; Annexe 10

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. Annexe 10

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux et impacts sur l'environnement du projet de création du crématorium sont identifiés. Le Maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre des mesures d'évitement et de réduction qui sont directement mentionnées dans le dossier de consultation des entreprises comme une obligation de résultat pour le groupement lauréat. L'étude hydrologique et hydraulique de gestion des eaux pluviales du projet sera intégrée dans le dossier loi sur l'eau.
Cette démarche volontaire permettra ainsi de garantir l'absence d'incidence résiduelle sur l'ensemble des thématiques environnementales, et ce indépendamment de la décision de l'Autorité environnementale au présent cas par cas.
Les enjeux, incidences et mesures étant connues, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 - Prédiagnostic écologique	☑
2	Annexe 9 - Schéma de principe spatial du projet	☑
3	Annexe 10 - Description des incidences et mesures du projet	☑
4	Annexe 11 - Etude hydrologique et hydraulique de gestion des eaux pluviales du projet au stade de la faisabilité	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom VIAUD

Prénom Jérome

Qualité du signataire Maire de Grasse

À GRASSE

Fait le 08/09/2023

Le Maire

Jérôme VIAUD

Signature du (des) demandeur(s)